

## construire et réhabiliter en centre ancien

Pour préserver la diversité de nos paysages et éviter la banalisation de notre cadre de vie, chaque projet de construction ou de réhabilitation doit être pensé, en relation avec son contexte.

# FACADES RAVALEMENTS

Le ravalement est l'ensemble des travaux qui consistent à remettre en bon état une façade. La qualité de chaque façade participe à l'esprit du lieu.

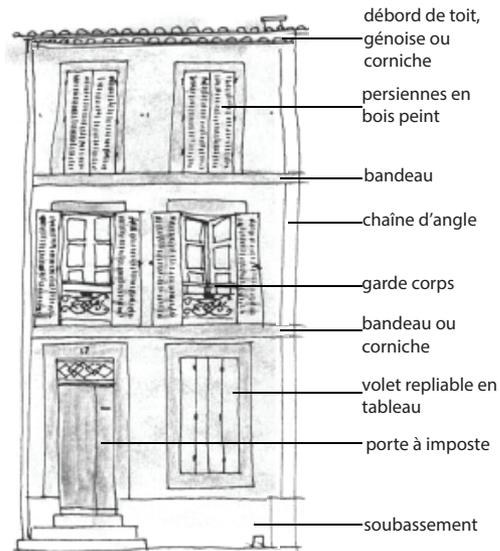
MARSEILLE  
Les Docks Arim 10.4  
10, place de la Joliette  
BP 55612  
13567 Marseille Cedex 2  
Téléphone : 04.91.90.42.43  
Courriel : sdap.bouches-du-rhone@culture.gouv.fr

Antenne à ARLES :  
3 Rue du Cloître 13200 Arles Téléphone 04 90 76 48 14



En Provence, les façades sont principalement : en maçonnerie de moellons enduites ou en pierre de tailles.

Dans le cadre d'un ravalement il est primordial d'**IDENTIFIER** le type de maçonnerie pour **ADAPTER** les solutions techniques et ainsi assurer la pérennité du bâti et sa valeur esthétique.



### CONSEILS :

Identifier le support: pierres, moellons, briques, enduit...

### Nettoyage :

- à l'eau claire avec jet basse pression (environ 3 bars)
- pas de sablage, trop abrasif.
- ne pas appliquer de peinture sur les éléments en pierre, ni badigeon, ni silicate.

### Restauration des joints et enduits :

- décroûter et refaire l'enduit n'est pas obligatoire.
- préserver si possible les enduits anciens et les enduits de cimentier dit «marseillais».
- éviter l'enduit prêt à l'emploi.
- utiliser un mortier de chaux naturelle (NHL<3,5 et CL ou CAEB) compatible avec le bâti ancien.
- préférer une finition talochée fin.
- faire des essais préalables d'enduit.
- la maçonnerie doit respirer : pas de ciment ni de peinture organique.

### Pour une façade à peindre :

- prévoir un badigeon de chaux aérienne en finition sur les enduits sains.
- sur un support ciment existant, prévoir une peinture à liant minéral.

Avant le ravalement, comprendre les **PATHOLOGIES** de la façade et leurs **CAUSES** : fissures, altérations visibles, épaufrures, traces d'humidité, d'usures de matériaux, de corrosion. Ce sont autant de signes de l'état du bâtiment qui doivent être diagnostiqués avant l'intervention : problème de structure, de tassement, défaillance du réseau d'eau pluviale.

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, les travaux de construction, de transformation, ou de réhabilitation, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux ou d'une demande de permis de construire. Le dossier est à déposer en mairie, accompagné de dessins détaillés (plans, coupes, élévation extérieure) et de photographies, permettant d'apprécier l'impact des travaux.